

AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC N°21/052 Direction territoriale du Havre

Le Grand Port Fluvio-Maritime de l'Axe Seine (GPFMAS) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située Terminal de l'Océan, sur la commune de Gonfreville l'Orcher dont la référence Haropa Solutions est le n° 5246 et en vue de l'implantation d'une activité de stockage de remorques Poids Lourds destinées au transport d'éléments aérospatiaux.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société SCALES située 1 rue des Fortes Terres 95310 SAINT-OUEN L'AUMONE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Pontoise sous le numéro SIREN 385 212 840, est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le GPFMAS et la Société SCALES ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 21-096 portant sur la dépendance susvisée le 30 septembre 2021.

Description de la dépendance : une parcelle de terre-plein d'une superficie d'environ 2 852 m² ainsi

qu'une surface de 1752,94 m² sous le hangar 130.

Durée de la convention : 21 mois à compter du 1^{er} avril 2021.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 21-096 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@haropaport.com

Cette convention d'occupation temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.